

Taxe d'accise—Loi

Chacune de ces étapes réduira la confiance dans l'économie et non le contraire. Cela diminuera le montant que les gens peuvent dépenser et augmentera les frais du gouvernement, ce qui l'obligera à emprunter davantage. Bien entendu, c'est la principale conséquence des lignes de conduite mal conçues du gouvernement, comme nous avons pu le constater dès le début quand il a décidé de maintenir l'augmentation de la taxe de vente prévue pour le 1^{er} octobre. On retrouvait ces lignes de conduite dans l'obstination du gouvernement à s'occuper du déficit au lieu de reconnaître qu'il n'est qu'un symptôme. Les Canadiens préféreraient un gouvernement qui dise qu'il faut dépenser davantage. Si nous voulons que les Canadiens dépensent davantage, nous ne devrions pas leur enlever de l'argent en percevant plus d'impôts. Nous devrions trouver des moyens de les remettre au travail pour faire les choses constructives dont le Canada a besoin. Quand nous le ferons, nous aurons vraiment rétabli la confiance des Canadiens, mais il semble que le gouvernement ne comprend pas du tout que c'est ce qu'il faudrait faire.

A cause de cela, monsieur le Président, nous faisons face à des lignes de conduite mal conçues qui entraîneront probablement une grave récession en 1985. Dieu seul sait ce qui arrivera par la suite. Il semble donc que la notion populaire selon laquelle les périodes où les conservateurs sont au pouvoir sont plus difficiles que les autres sera probablement confirmée par le gouvernement actuel à cause de ses lignes de conduite imprudentes qui sont reflétées dans le projet de loi C-17 et ses diverses dispositions.

Il faut aussi noter que l'erreur de raisonnement que commet le gouvernement se reflète partiellement dans le fait que l'augmentation de la taxe de vente qui, d'après le gouvernement lui-même, visait à rassembler des fonds pour défrayer les projets spéciaux de relance lancés par le gouvernement antérieur, sera imposée à une époque de quasi-dépression. Personne ne devrait refuser d'emprunter si c'est dans un but constructif, en vue d'améliorer notre situation, surtout si cela s'inscrit dans une stratégie visant à redonner le plein emploi aux Canadiens. Si cet objectif se réalise, nos difficultés financières s'estomperont et le ministre des Finances (M. Wilson) n'aura plus à se préoccuper du déficit. Mais au lieu de cela, le gouvernement affirme que les libéraux comptaient obtenir l'argent nécessaire à ces projets au moyen de la fiscalité, et il les imite.

On s'est bien moqué cet après-midi des prétendues querelles d'amoureux, mais il suffit d'entendre les invectives que se lancent les députés de l'opposition officielle et du gouvernement pour savoir quels sont ceux qui se chamaillent. A ce propos, le premier ministre (M. Mulroney) a signalé à juste titre qu'on se disputait le pouvoir entre amis qui partagent les mêmes idées. Justement, la bande qui est au pouvoir reprend tout à fait les programmes de sa rivale.

On ne cherche pas du tout à donner aux Canadiens le changement qu'ils souhaitent. On ne comprend pas que Tom Maxwell, du Conference Board du Canada, disait vrai au cours de la campagne électorale. La reprise dépend certes de la baisse des taux d'intérêt, et malheur à nous si les Américains ne s'y appliquent pas afin de sauver le monde entier du désastre qui nous guette. Il n'y a pas que le Canada en cause, mais aussi l'Amérique latine et les autres pays du monde.

Je dois dire, en terminant, monsieur le Président, étant donné que les programmes n'ont pas changé et que les taux d'intérêt continuent à poser un problème, que le gouvernement

ne se préoccupe pas de changer véritablement quoi que ce soit et qu'il ne travaille pas en vue d'atteindre le plein emploi et la prospérité. Il s'emploie plutôt à imposer davantage les Canadiens, à leur soutirer l'argent dont il aura besoin lorsque les crédits affectés aux projets spéciaux de relance auront été dépensés. Les Canadiens devront donc payer encore plus d'impôts et la dépression va s'aggraver.

Le président suppléant (M. Paproski): Le discours du député soulève-t-il des questions ou des observations? Puisqu'il n'y en a pas, le débat se poursuit et la parole est au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler d'une disposition du projet de loi en particulier, soit l'article 49.01. Les éléments qui la constituent formaient vraiment la pierre angulaire de la politique conservatrice envers les industries forestière et minière, surtout celles de Kootenay-Ouest.

Compte tenu du fait que le niveau de chômage dans Kootenay-Ouest est le plus élevé en Colombie-Britannique et le huitième plus élevé au Canada, qu'est-ce que cette disposition peut avoir de si intéressant et de si important pour les secteurs forestier et minier? C'est la ristourne de taxe de 3c. le litre sur le carburant. La somme peut paraître insignifiante, mais croyez-moi, monsieur le Président, l'exploitant forestier qui doit transporter le bois par camion sur 15 ou 20 milles de chemin de montagne escarpé, habituellement en première vitesse, fait une forte consommation de carburant. Par temps froid, les véhicules ont tendance à consommer davantage de carburant à cause du phénomène de contraction. Ces cinq, quinze ou vingt-cinq milles de route dans les bois, et en montagne dans le cas de Kootenay-Ouest, ne sont que la première partie du voyage. L'étape suivante est la distance à parcourir pour livrer les billes à la scierie. Cette distance peut varier entre 10 et 150 milles. Le temps passé sur les routes est très long. Dans bien des cas, il faut autant de temps pour parcourir les 15 milles dans les bois qu'il en faut pour se rendre à la scierie à plus grande vitesse par les grandes routes.

• (1540)

Mais ce n'est pas vraiment important. Ce qui importe, c'est que j'ai l'assurance que l'article 49.01, où il est fait allusion au transport hors de grandes routes, sera appliqué avec la plus grande latitude possible. La mention du transport hors des grandes routes pourrait laisser supposer que la ristourne ne s'applique pas au transport sur les chemins de forêt. Le problème, c'est qu'il s'agit parfois de chemins privés qui conduisent à des terrains privés et qui ne figurent pas sur une carte. Certains de ces chemins ne figurent pas encore sur une carte ou ils se trouvent sur une voie d'accès qui figurent sur une carte mais n'est pas considérée, à toutes fins utiles, comme une grande route. Une interprétation limitative de cet article ne serait pas fidèle à l'intention du gouvernement, car elle ne permettrait qu'une partie de l'économie que l'opérateur pourrait réaliser. Les débusqueuses, les butoirs et les autres engins que l'on utilise dans le bois y restent tant qu'ils n'ont pas besoin d'être réparés. L'utilisation sur route de ce matériel est pratiquement nulle, tandis que les camions de transport des billes sont utilisés sur route la plupart du temps.